La justice rwandaise refuse à Leon Mugesera un procès en français

@rib News, 28/04/2012 - Source AFPLa justice rwandaise a refusÃ© vendredi Ã l'ancien homme politique LÃ©on Mugesera, renvoyÃ© en janvier par le Canada dans son pays, oÃ¹ il est accusÃ© d'incitation au gÃ©nocide de 1994, le droit d'Ãªtre jugÃ© e franÃ§ais, comme il le rÃ©clamait.M. Mugesera, linguiste originaire du Nord du Rwanda, qui vivait au Canada depuis 1993, Ã©tait rÃ©clamÃ© par la justice rwandaise depuis 1995 pour un discours cÃ©lÃ¨bre prononcÃ© en 1992 lors d'un meeting du pa du prÃ©sident JuvÃ©nal Habyarimana, dont il Ã©tait membre.
Il est accusÃ© d'avoir, dans ce discours prononcÃ© en kinyarwanda, langue officielle du Rwanda avec le franÃ§ais et l'anglais, qualifiÃ© les Tutsi de cafards et d'avoir encouragÃ© les Hutu Ã les tuer.Kigali considÃ¨re que ce discours est un des Ã©lÃ©ments dÃ©clencheurs du gÃ©nocide de 1994, au cours duquel sont mortes jusqu'Ã 800.000 personnes, essentiellement tutsi.Les audiences de prÃ©-dÃ©tention ont toutes Ã©tÃ© faites en kinyarwanda et il (M. Mugesera) a clairement montrÃ© qu'il comprenait et parlait le kinyarwanda, a estimÃ© le juge Athanase Bakuzakunde, devant la Haute Cour rwandaise Ã Kigali.Le discours de Mugesera Ã©tait en kinyarwanda, le tÃ©moin comprend le kinyarwanda et donc nous ne voyons aucun avantage Ã utiliser le franÃ§ais, a-t-il dit.La famille de M. Mugesera voulait un procÃ¨s en franÃ§ais pour qu'il puisse Ãªtre compris par des observateurs internationaux, avait de son cÃ´tÃ© expliquÃ© la fille de l'accusÃ©, Carmen Nono, le week-end dernier.Selon elle, sa famille s'inquiÃ¨te du risque que le procÃ¨s ne soit pas Ã©quitable: son pÃ¨re aurait du mal Ã obtenir un avocat Ã©tranger parce que ceux qu'il approche ont peur de se retrouver au Rwanda.Le principal point dans cette affaire n'est pas de savoir si (M. Mugesera) parle couramment le kinyarwanda, avait expliquÃ© le procureur gÃ©nÃ©ral rwandais, Martin Ngoga, devant la presse la semaine derniÃ¨re. L'important, pour lui, est l'objet du crime, qui est le discours qu'il a prononcÃ© en kinyarwanda (...) Nous ne voulons pas nous Ã©carter du discours original.La justice rwandaise a officiellement inculpÃ© M. Mugesera de planification du gÃ©nocide de 1994, incitation Ã prendre part au gÃ©nocide et distribution d'armes le 2 fÃ©vrier, une semaine aprÃ¨s son retour du Canada. La prochaine audience de procÃ©dure est prÃ©vue le 9 mai.Le Canada avait expulsÃ© M. Mugesera le 23 janvier, aprÃ¨s plus de 15 ans de procÃ©dure judiciaire de la part de l'accusÃ©, qui affirmait risquer la torture, voire la mort au Rwanda et qu'il n'y aurait pas droit Ã un procÃ¨s Ã©quitable.